



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 69**  
**Hebdos régionaux du Centre-du-Québec**

**Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Roulante à Tingwick**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 13 FÉVRIER À TINGWICK**

**Québec, le 23 janvier 2018** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) organise une séance d'information sur le *Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Roulante à Tingwick* par Ferme Roulante Enr. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 13 février 2018, à compter de 13 h 30, à la Salle municipale Chénier, 1266, rue Saint-Joseph à Tingwick**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M<sup>me</sup> Isabelle Melançon, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 9 mars 2018.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 9 mars 2018, ces documents peuvent être consultés au **Bureau municipal de Tingwick, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que dans le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

La Ferme Roulante est une entreprise laitière située à Tingwick dans la région du Centre-du-Québec. Afin de développer l'entreprise agricole pour la relève, la Ferme Roulante s'est dotée d'un plan stratégique de croissance pour les quinze prochaines années. Le projet consiste à augmenter le cheptel laitier actuel au site d'élevage principal de l'entreprise de 599 à 1 420 unités animales (UA) en gestion liquide des fumiers.

Ainsi, à terme, le lieu d'élevage abriterait 1 400 vaches laitières et 100 veaux. Le rythme d'augmentation du cheptel dépendrait de la possibilité d'achat de quotas et de terres en culture pour l'épandage des lisiers. Cette

augmentation de cheptel nécessiterait l'agrandissement du bâtiment d'élevage et l'ajout de deux fosses d'entreposages de lisiers.

Le promoteur prévoit débiter les travaux d'augmentation du cheptel laitier en avril 2018. Le coût total du projet est estimé à environ 70 M\$.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, la manutention des déjections animales directement au site d'élevage principal est un choix qui avantage le promoteur sur les plans économique (coût moindre), agronomique (valorisation) et environnemental (moins de contamination atmosphérique en azote, moins d'énergie et pas nécessairement plus d'odeurs). De plus, la Ferme Roulante pourrait de cette façon respecter la réglementation municipale sur les odeurs et atteindre un cheptel de 1 420 UA au site principal en installant une haie brise-vent pour protéger la résidence plus à l'ouest de l'agrandissement de l'étable.

En ce qui concerne la qualité de l'eau et des sols, les risques de contamination provenant de la culture des terres agricoles seraient reliés à l'érosion et à la fertilisation des sols. Afin de prévenir ces répercussions, le promoteur prévoit notamment faire la rotation des cultures pour maintenir le taux de matière organique des sols, ce qui augmenterait la résistance à l'érosion. Il s'engage également à respecter les doses normales d'épandages (moins de 60 m<sup>3</sup>/ha) de lisier pour prévenir les risques de lessivage et les distances recommandées entre les surfaces d'épandage et les points d'eau.

Enfin, l'étude d'impact souligne que le programme de surveillance et de suivi environnemental de la Ferme Roulante porte sur deux éléments principaux ; le maintien de l'approvisionnement en eau potable et l'épandage des déjections réalisé de façon à respecter la dose de phosphore selon le Plan agroenvironnemental de fertilisation.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 9 mars 2018, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE enquête, tout en informant et en consultant la population, sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet la ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M. Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [cheptel-ferme-roulante@bape.gouv.qc.ca](mailto:cheptel-ferme-roulante@bape.gouv.qc.ca).